

CONTRIBUTION THÉMATIQUE

Refondations - Féminisme

Il suffira d'une crise" pour que les droits des femmes soient remis en question, écrivait Simone de Beauvoir. Ces dernières années confirment malheureusement ce constat prophétique. La crise sanitaire a mis en lumière l'ampleur des violences domestiques. Les femmes ont aussi été en première ligne contre le virus, avec des professions du care surexposées et très largement féminines (infirmières, caissières, garde d'enfants, métiers du secteur social...). Les doubles journées (travail et travail domestique) se sont muées en triple journées avec la charge de la garde d'enfants en journée et l'école à la maison. Éprouvant pour de nombreuses femmes qui ont continué à assumer la très large majorité des tâches domestiques et familiales, cette période a été proche de mission impossible pour les familles monoparentales, dont le parent est une femme dans 80 % des cas.

Accompagnant la crise de la mondialisation libérale, **les inégalités patrimoniales se creusent et, au sein de celles-ci, les inégalités femmes-hommes en particulier.** Les inégalités salariales femmes-hommes ont cessé de se réduire en France (les femmes ont travaillé « gratuitement » un jour plus tôt en 2021 qu'en 2020).

La crise des services publics fragilise en particulier les territoires périurbains et ruraux hors des grandes métropoles et les quartiers populaires en leur sein. En moyenne plus précaires et moins mobiles (accès au permis de conduire, au véhicule familial quand il y en a un), **ce sont en particulier les femmes qui pâtissent de la baisse de l'offre de transports publics et de la désertification médicale qui frappe ces territoires.**

1,7 million de femmes, précaires, sans domicile, étudiantes sont victimes de précarité menstruelle, due notamment à l'absence d'accès aux sanitaires et au coût élevé des protections. **Il est impératif d'avancer vers la gratuité de ces protections hygiéniques pour toutes,** comme le font déjà plusieurs départements de gauche.

Les quelques récentes victoires obtenues comme **l'allongement des délais d'IVG** ne doivent pas occulter le fait qu'elles ont été obtenues de haute lutte et grâce à la détermination de femmes politiques comme la sénatrice socialiste Laurence Rossignol, contre l'avis du gouvernement en place. Et la période politique qui s'ouvre n'incite pas à l'optimisme.

Alors que ce droit est remis en cause partout dans le monde, et qu'en France encore son accès est parfois rendu difficile (notamment pendant la crise sanitaire) par manque de structures ou de praticiens, **nous devons garantir à toutes les femmes l'accès à l'IVG**. Nous devons le garantir d'abord et avant tout en inscrivant la protection de ce droit fondamental dans la Constitution afin que nul ne puisse y porter atteinte. Nous devons continuer à porter ce combat alors que la droite au Sénat a rejeté une proposition de loi allant dans ce sens, et portée par les sénatrices et sénateurs de gauche en octobre 2022. A l'heure où les femmes iraniennes et afghanes résistent à l'oppression dont elles font l'objet, à l'heure où l'Europe fait face à l'arrivée de l'extrême-droite aux responsabilités en Italie, qu'elle soutient pour la première fois un gouvernement en Suède et qu'elle s'ancre au cœur des institutions de notre pays, avec près de 90 parlementaires à l'Assemblée nationale dont deux vice-président.e.s, **la lutte pour l'égalité femmes-hommes doit être une priorité nationale.**

Fortes d'une « expertise d'expérience », les femmes sont les premières à se battre sur ces sujets, y compris en politique. **Les nombreuses jeunes femmes en première ligne sur les questions féministes ou dans les marches pour le climat témoignent en outre de l'engagement d'une génération qui est un espoir pour la gauche.** Les femmes restent pourtant largement sous-représentées en politique et en particulier lorsqu'elles sont issues des classes populaires, de l'immigration ou bien porteuses de handicap.

Un coup d'arrêt vient en outre d'être porté à la progression du nombre de femmes dans nos enceintes politiques qui avait été permise par les lois sur la parité sous Lionel Jospin : **pour la première fois depuis 1988, les femmes sont moins nombreuses à l'Assemblée nationale que lors de l'élection précédente. Quant aux socialistes, les femmes sont passées de 50% du groupe à 30%.** Une fois de plus, à l'instar d'autres échéances électorales comme les élections régionales, les femmes ont été la variable d'ajustement des accords politiques. Cela doit cesser.

Notre collectif porte une refondation féministe pour notre parti qui doit s'articuler autour de plusieurs axes :

- **Faciliter l'engagement des femmes au sein du parti** qui est chronophage quand le temps est la ressource rare pour de nombreuses femmes (adapter les horaires et formats de réunion - physique ou dématérialisé - qui permettent la participation du plus grand nombre, développer des accueils pour les jeunes enfants aux événements du parti, systématiser dans toutes les instances l'alternance femmes-hommes dans les prises de parole...), permettre dans nos statuts les binômes paritaires à tous les échelons du parti et l'imposer pour le poste de Premier secrétaire.

- **Exiger une parité sur les circonscriptions gagnables et ne plus faire des femmes socialistes la variable d'ajustement dans les scrutins de liste.** L'approche suivie aujourd'hui, celle d'une parité de façade visant essentiellement à ne pas payer d'amende, laisse les meilleures circonscriptions aux hommes et suscite des pratiques insultantes comme celles de « candidatures de paille » de camarades femmes. Il faudra désormais nommer (et en rendant obligatoire dans nos statuts) un.e responsable aux élections qui veille dans les négociations à ce que tout accord électoral respecte cette exigence et présente les données sur les perspectives de victoire par circonscription et la répartition F/H de celles-ci en bureau national, assurer sur les scrutins de listes qu'il y ait autant d'hommes que de femmes socialistes élus. Aucun accord électoral ne satisfaisant à ces exigences ne pourra être ratifié. Il s'agit aussi d'imposer une limitation des mandats dans le temps à 3 mandats consécutifs et d'aller plus loin sur la limitation du cumul des mandats.
- **Instaurer un quota de candidatures de personnes en situation de handicap pour contribuer à en faire un sujet présent dans le débat public.** Les femmes en situation de handicap sont particulièrement invisibilisées (elles sont par ailleurs les premières victimes de violences sexuelles).
- **La lutte contre les violences sexuelles en interne au PS est une pierre angulaire de ce projet,** alors que le sexisme et les violences restent un outil de domination qui a pour objet de maintenir les femmes « à leur place », c'est-à-dire en dehors de ces institutions majoritairement masculines. Au-delà de la commission interne au PS qui devra être pérennisée, avoir les moyens de fonctionner et pouvoir prononcer des sanctions comme l'absence d'investiture ou l'exclusion du parti, les fédérations devront assurer, avec l'appui déterminant du réseau des formateurs national et d'associations spécialisées, la formation de leurs cadres à la lutte contre le sexisme et contre les violences sexistes et sexuelles (réception de la parole des victimes notamment). Tous les militants et en particulier les nouveaux militants recevront le livret d'accueil qui intégrera des éléments d'information et de formation à ces aspects. Les frais de justice des militantes agressées par un membre du parti seront pris en charge. Les instances nationales du PS devront par ailleurs demander la démission immédiate de tout.e socialiste condamné.e pour violences sexuelles ou sexiste.
- **Préparer un nouvel acte pour la parité en politique et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles en politique au niveau national,** en *ciblant notamment les échelons où les exigences sont inexistantes à ce stade : les intercommunalités et la tête des collectivités. Seules 20% des maires sont des femmes, seules 10% des président.e.s d'intercommunalité sont des femmes, à peine 30% des communes sont concernées par les règles de parité et les femmes ne représentent qu'un tiers des élu.e.s des communes de moins de 1 000 habitant.e.s. Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) recommande notamment d'instaurer la parité dès le premier habitant dès que possible. Par ailleurs, un mécanisme de remplacement des élues en congé maternité doit absolument être instauré.

Par ailleurs, nous continuerons à défendre les propositions développées par notre formation politique ces dernières années et portées par Anne Hidalgo lors des élections présidentielles 2022, au premier rang desquelles **la lutte acharnée contre les stéréotypes de genre, les violences sexuelles et les inégalités économiques.**

Agir pour l'égalité suppose de lutter contre les stéréotypes de genre.

C'est la pierre angulaire qui détermine les progrès dans tous les autres domaines : égalité professionnelle, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, lutte contre les discriminations liées au genre et le sexisme. Cela passe par la prévention de ces inégalités et par l'éducation dès le plus jeune âge. Plusieurs mesures peuvent d'ores et déjà être mises en avant :

- **L'éducation au consentement doit faire l'objet d'enseignements spécifiques à l'école** dans le cadre de véritables cours d'éducation sexuelle qui devront bénéficier effectivement du nombre d'heures prévues par la loi.
- **Rendre obligatoire une formation initiale systématique pour tous les personnels éducatifs et sociaux sur la question du genre**, des stéréotypes de genre, des violences sexistes et sexuelles, du cyber-sexisme, et assurer une représentation des femmes ne véhiculant pas de stéréotypes de genres dans les manuels scolaires.

L'égalité professionnelle et salariale est encore loin d'être acquise.

La revalorisation du travail doit concerner en particulier le travail féminin, qui se concentre dans des métiers moins rémunérés.

- **Augmentation du SMIC de 200 euros nets**, ce qui bénéficiera pour deux tiers à des femmes, surreprésentées dans les métiers peu rémunérés.
- Pour augmenter les salaires, en particulier dans les métiers féminins, **engager des négociations dans les branches professionnelles** (métiers du lien, du soin, de l'enseignement, de la petite enfance, du nettoyage, caissières, services à la personne...).
- **Inverser la charge de la preuve sur les discriminations salariales femmes-hommes** au sein des entreprises. Ce sera à l'entreprise de prouver qu'elle n'est pas coupable de discrimination en matière de salaires, sous peine de sanctions, comme dans certains pays européens.
- **Instaurer un minimum contributif** et s'opposer aux projets de réforme de retraite qui pénaliseraient en premier lieu les femmes. Les femmes ayant eu des carrières plus hachées se retrouvent aujourd'hui avec une pension de misère à l'âge de la retraite.
- **Engager un travail sur la mesure de la pénibilité du travail** et en particulier du travail féminin, moins visible, pour permettre des départs anticipés à la retraite.

En outre, le nombre de familles monoparentales (85% de femmes) est en augmentation du fait de la hausse des séparations. D'après l'INSEE, 12,5% des femmes tombent dans la pauvreté après une séparation.

- **Création d'un statut pour les familles monoparentales**, qui ouvrira des droits spécifiques : possibilité d'adaptation d'horaires et télétravail en entreprise, gratuité des frais de justice concernant les impayés des pensions alimentaires et fin de l'imposition de celles-ci, création d'une allocation "parent isolé", tarifs d'accès à la cantine minorés, carte famille monoparentale pour les loisirs, accès à un logement social prioritaire sous condition de ressources etc.
- **Hausse de l'indemnisation du congé parental** et campagne nationale de sensibilisation auprès du grand public et des entreprises.
- **Allongement du congé paternité** (ou congé 2e parent) à 16 semaines, dont 8 obligatoires, comme en Espagne.
- **Création d'un service public de la petite enfance**, où chaque famille bénéficierait du droit opposable à un mode d'accueil pour son enfant, à l'issue des congés légaux des parents et jusqu'à son entrée à la maternelle, et à défaut une aide financière pour compenser le coût d'une garde à domicile ou par un assistant maternel.

Lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Le budget de l'Etat devra allouer un milliard à la lutte contre les VSS pour conforter l'action des services publics (police, justice, hôpitaux) et des associations.

Police et accueil des victimes

- **Création de centres d'accueil spécialisés sur tout le territoire**, ouverts 24h sur 24 où un personnel spécialisé (médical, juridique, psychologique, interprète pour les personnes étrangères) reçoit, oriente et conseille les victimes, dans un cadre plus accueillant qu'un commissariat. Les victimes doivent pouvoir y bénéficier des prélèvements médicaux nécessaires et décider ou non de porter plainte. Un officier de liaison doit être désigné pour suivre chaque victime et l'informer de l'avancée de la plainte puis en cas de condamnation, l'informer avant la libération du condamné.
- **Multiplier sur tout le territoire les haltes de jour et de nuit** dédiées aux femmes en situation de rue, particulièrement victimes de violences sexuelles.
- **Plus de moyens pour la police** pour leur permettre, en lien avec l'Aide Sociale à l'Enfance notamment, de lutter contre la prostitution des mineures qui ne cesse d'augmenter.
- **Renforcement de la loi abolitionniste de 2016** avec une hausse des financements nécessaires à son application, accentuer la lutte contre le proxénétisme, augmenter l'accompagnement social des victimes vers la sortie de la prostitution. Pour les personnes étrangères engagées dans un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion, une carte de séjour doit leur être délivrée. Promouvoir ce modèle abolitionniste dans le cadre d'une diplomatie féministe.

Justice pour les victimes

Alors que la France a été épinglée par le Conseil de l'Europe pour son trop faible taux de condamnation des agresseurs sexuels, nous devons :

- **Mettre fin à la correctionnalisation des crimes.** Alors que les associations estiment que 80% des procès pour viols seraient jugés en correctionnelle, et non devant une cour d'assises, ce qui implique une forte hausse des moyens de la justice.
- **Rendre automatique la suspension de l'exercice de l'autorité parentale** pour le conjoint reconnu coupable de violences intrafamiliales pour protéger la personne victime de violences, mais aussi pour protéger les enfants témoins.
- **Mettre en place des tribunaux et des brigades spécialisés dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes**, comme en Espagne, pour permettre une meilleure efficacité des mesures de protection des femmes victimes.
- **Renforcer le système d'ordonnance de protection** avec un allongement de sa durée, un renouvellement facilité et une aide juridictionnelle de droit pour les victimes de violences conjugales.

Contribution du Laboratoire des idées de Refondations



REFONDATIONS

SOCIALE ÉCOLOGISTE RÉPUBLICAINE EUROPÉENNE HUMANISTE FÉMINISTE

**Rejoignez-nous et soutenez l'initiative sur
refondations.com**